



LETTRE MENSUELLE



Actualités | Comptes-rendus | Agenda

Hommage à Vanik Berberian

Il me paraissait difficile de ne pas revenir ici sur la nouvelle qui nous a tous attristés, lorsque nous apprenions le décès de Vanik Berberian après des mois de luttes acharnées contre la maladie.

Sans revenir sur ce qui a déjà été relevé dans les hommages unanimes qui lui ont été rendus ; sans redire son courage et sa détermination face à la maladie comme dans son action en faveur de nos campagnes – traits qui devaient faire de lui le premier rural et le premier en ruralité – il me semble important de rappeler ce qui faisait de Vanik ce personnage si attachant et atypique.

Il avait fait de sa personnalité joyeuse et souriante autant que de son sens de la formule acérée des armes au service de nos campagnes, lui permettant de faire passer les revendications les plus directes contre les idées-reçues métropolitaines, dans un écrin débonnaire et tranquille.

Et si ce charisme populaire et cette bonhomie berrichonne ne doivent aucunement masquer l'homme et sa profonde construction intellectuelle, c'est bien parce que ses réflexions et ses actions ont permis la création d'une mission Agenda rural.

En outre, cette *Lettre mensuelle* doit surtout être l'occasion pour nous de saluer un compagnon de la première heure de l'A.N.N.R.

Loin de limiter son action aux problématiques légitimes de l'A.M.R.F., il n'hésita pas à investir pleinement le collectif qui se constituait et d'en être un des membres fondateurs, tout comme il fut un des membres fondateurs du Parlement rural français.

C'est ainsi qu'il fut vice-président de notre association et membre actif de notre comité directeur quatre années durant.

C'est pour toutes ces raisons que nous voulions rendre cet hommage à Vanik Berberian.

Patrice Joly.



Les membres de la mission Agenda rural, lors de la remise de leur rapport à Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, le 26 juillet 2019.

Après un Agenda rural français, un Agenda rural européen ?

Au premier semestre 2022, la France prendra la présidence du Conseil de l'Union européenne. À cette occasion, et à l'initiative de Leader France et de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités, le Parlement rural français a interpellé le gouvernement afin qu'il agisse en faveur de la mise en place d'un Agenda rural européen.

Encourager le gouvernement à être à l'initiative d'un agenda rural européen est, en substance, le sens du courrier qui a été adressé à Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes.

Le gouvernement ayant d'ores et déjà annoncé qu'il entendait construire sa présidence autour des notions de relance, de puissance et de souveraineté, les deux associations tenaient à rappeler que ces objectifs ne pouvaient être atteints sans une réelle prise en compte des territoires ruraux et sans aucune politique de long terme les concernant.

En effet, les territoires ruraux présentent des atouts stratégiques indispensables dans la quête de relance économique et de transition écologique : un large foncier disponible, plus facilement mobilisables que dans les métropoles, et des ressources naturelles (eau, air, produits agricoles et forestiers) de qualité, qui apportent des bénéfices inestimables à toute la société.

Quand la France rencontre une grande idée, elles font ensemble le tour du monde, dit-on ; espérons que la bonne idée de l'Agenda rural fasse au moins le tour de l'Europe !



Inauguration d'un distributeur Point Cash à Aoste, le 16 juillet 2020.

Les DAB se rebiffent

Alors que la fermeture des agences bancaires dans les campagnes a précipité la suppression des distributeurs automatiques de billets (DAB) – encore aujourd'hui, six sont supprimés par jour en France – l'Association Nationale Nouvelles Ruralités est devenue partenaire du programme *Point Cash by Brinks*.

Lancé en novembre 2020, ce programme vise à réinstaller des distributeurs dans les villages qui en sont dépourvus.

Ces retraits, souvent vus comme des injustices, constituent l'énième fuite d'un service pourtant indispensable aux habitants de nos villages, comme le rappelait Patrice Joly : « Les espèces participent à la fluidité des relations sociales, en particulier économiques, *a fortiori* sur nos territoires où l'usage du numérique est plus difficile pour nos personnes âgées ».

De plus, comme le rappela Patrick Lagarde, président de Brink's France : « Avec six transactions sur dix, les espèces sont le moteur de l'activité commerciale, leur disponibilité est essentielle pour le consommateur comme pour le commerçant ».

Ainsi, l'A.N.N.R., par l'entremise de son président, a participé au comité chargé de sélectionner les communes lauréates de ce programme, parmi la centaine de candidatures reçues.

Les communes retenues vont se voir offrir l'installation d'un distributeur ainsi que les douze premiers mois de services.

La commission accès aux services interrogera le sénateur Olivier Jacquin

Ayant décidé de consacrer sa prochaine session au sujet des mobilités dans nos campagnes, les membres de la commission accès aux services auditionneront, le 7 avril prochain, le sénateur Olivier Jacquin, auteur récent d'un rapport d'information sur le sujet : *Mobilités dans les espaces peu denses en 2040 : un défi à relever dès aujourd'hui*.

Si vous souhaitez participer aux échanges, le lien de connexion est disponible dans l'agenda de l'A.N.N.R., ci-dessous.

Déconcentration, différenciation, décentralisation, décomplexification : les D sont jetés ?

Finalement revenu sur les rails fin février, le projet de loi 4D, pour décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification, arrivera en conseil des ministres début avril pour être ensuite transmis au Sénat et examiné avant la fin de la session législative. Annoncé par le président de la République comme un nouvel acte de la décentralisation, le texte, inspiré de propositions des élus locaux remises à Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires, a fait naître des espoirs. Aujourd'hui, vient le temps des interrogations en particulier pour les territoires ruraux !

Régions

Reprenant certaines propositions et attentes des élus, en particulier de France Urbaine, l'avant-projet, selon les premières analyses, brasse large et sur divers points fléchés par les élus locaux, les réponses demeurent floues. Un point est acté : le renforcement des compétences des régions ! Un autre plus approximatif : le sort réservé aux départements et petites intercommunalités. Ainsi, les régions devraient bénéficier du transfert des agences, désormais totalement refondues avec deux exemples significatifs concernant l'A.R.S. et l'ADEME.

Différenciation rimera avec expérimentation par cette volonté de laisser plus de libertés aux collectivités locales pour s'organiser entre-elles dans leurs relations avec l'État, sans passer forcément par le même schéma. Les élus locaux se verraient également confiés de nouvelles compétences réglementaires avec l'assurance de dotation de moyens supplémentaires.

Destin et dessin

Dans des domaines techniques comme l'urbanisme ou le logement, des mesures permettraient aux élus de sortir du casse-tête actuel en pesant dans le dessin et le destin de leurs territoires.

Au cours des prochaines semaines se vérifiera la capacité du texte à associer la décentralisation et la déconcentration attendues tant par les élus que les citoyens convaincus que la crise actuelle donne une nouvelle dimension, un cinquième D, à l'attractivité de leurs territoires.



Le Sénat devrait donc étudier le projet de loi 4D avant la fin de l'été.

Socle numérique pour les écoles élémentaires : l'offre de La Poste

Présente sur le marché de l'é-éducation depuis quatre années, l'appel à projet lancé par le ministère de l'Éducation nationale, visant à appuyer la transformation numérique des écoles élémentaires, permet à La Poste de rappeler son offre « socle numérique » à destination des collectivités territoriales et des écoles élémentaires.

Éligible aux subventions du plan de relance, ce socle comprend la fourniture d'équipements informatiques (P.C. ou tablettes), l'assistance technique (déploiement du matériel, aide à la prise en main et S.A.V.) ainsi que des logiciels et du contenu éducatif, proposés par sa filiale Docaposte.

Plus d'information en cliquant ici.

Sous-préfets à la relance : acteur d'un plan de relance territorialisé ?

Réunis le 1^{er} mars dernier, les membres de la commission développement économique du Parlement rural français ont dédié leur séance à la question de la « territorialisation » du plan de relance.

En effet, si un tissu économique maille finement nos territoires par une multitude petites et moyennes entreprises au potentiel souvent ignoré, il est à craindre que les fonds du plan de relance ne profitent uniquement qu'aux grands centres urbains et qu'aux grandes entreprises.

Ainsi, les membres de la commission ont entendu Jean-Pierre Dayras, membre de l'association, et Christophe Faurie, de l'association des Interpreneurs, venus avec une proposition de méthodologie pour l'élaboration d'un plan de relance économique territorialisé.

S'inspirant de l'initiative Plaine commune, la méthode consiste à fédérer sur un territoire les élus ainsi que les T.P.E. et P.M.E. volontaires autour d'un projet de développement économique commun.

Ce projet de territoire prévoit, entre autres : un diagnostic de territoire, un accompagnement des créateurs d'entreprise ou encore une gestion territorialisée des emplois, afin de gérer au maximum localement les reconversions et adaptations par des formations opérationnelles.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de donner aux sous-préfets un rôle d'accompagnateur, tout au long de la démarche, et d'intermédiaire, entre les acteurs du terrain, le projet de territoire et toute la palette d'aides mobilisées par l'État.

Web-conférence : les campagnes au cœur d'un nouveau modèle ?

Le 31 mars prochain, Familles rurales présentera les résultats de sa seconde grande étude *Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie*, réalisée avec l'IFOP.

La première étude, publiée en 2018, avait livré des résultats contrastés : d'une part, pour 81 % des Français, vivre à la campagne représentait la vie idéale, alors que seulement 19 % des interrogés aspiraient à une vie totalement urbaine ; d'autre part, les ruraux, comme les Français, plaçaient la « France des campagnes » en tête des territoires délaissés, devant la « France des banlieues » ou la « France périurbaine », quand 51 % des ruraux considéraient même les campagnes comme « abandonnées ».

Plus qu'un constat, l'étude avait également permis de déterminer le plus grand frein au développement des campagnes françaises puisque pour 70 % des français, l'installation de nouveaux habitants en milieu rural était avant tout conditionnée par la présence de services publics.

Si la première étude était intervenue à l'orée du mouvement des Gilets jaunes, la seconde a été menée dans un nouveau contexte bien particulier : la pandémie a remis en cause notre système de développement, basé sur l'hyperconcentration des hommes et des activités ; les confinements successifs qu'elle a engendrés ont achevé de questionner le mode de vie des citadins, comme en témoigne le vif regain d'intérêt pour l'immobilier de nos campagnes, illustrant un peu plus le plébiscite exprimé en faveur d'un mode de vie plus sain.

Mais alors, circuits-courts, envie de campagne, télétravail : effet de mode ou perspectives de développement pour nos territoires ? Éléments de réponse le 31 mars prochain, en présence de Frédéric Dabi, directeur général adjoint de l'IFOP, Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la ruralité, Valérie Jousseau, maître de conférences, et Patrice Joly, président de l'A.N.N.R.

Les prochains rendez-vous de l'A.N.N.R.

Date	Évènement	Lien de connexion
31 mars : 17 h 30	Web-conférence de présentation de l'étude <i>Territoires ruraux : perception et réalité de vie</i>	Cliquez ici pour vous inscrire
7 avril : 14 heures - 15 heures	Commission accès aux services	https://us02web.zoom.us/j/85054980453